

Les résultats, les voilà ! Ils peuvent déconcerter les plus intrépides, ils doivent surtout inspirer à chacun de cruelles réflexions.

Quand je suis arrivé à la présidence a continué M. Loubet, j'ai voulu sévir contre ces excès. J'en avais deviné le danger et, malgré la loi de 1881, derrière laquelle tout le monde croyait se couvrir pour tolérer cette propagande anarchiste, j'ai demandé au garde des sceaux et au parquet de poursuivre quand même.

A Lyon, quelques feuilles anarchistes, puis le confédéré Sébastien Faure, s'étaient signalés par des excitations au meurtre et au pillage. J'ai fait appeler le procureur général du Rhône, un de mes vieux amis.

« Il faut poursuivre tous ces gens-là, lui ai-je dit. — Mais ils seront acquittés, m'a-t-il répondu. — Nous verrons bien ! » Et j'ai obtenu contre tous des condamnations variant entre deux mois et dix-huit mois de prison.

Enfin d'ajouter que j'ai la ferme intention de continuer cette lutte. Rien ne me retiendra. Et je crois que c'est le seul moyen d'en finir avec l'anarchie.

Quant au 1^{er} mai, en lui-même, il sera, je l'espère, assez calme. Je ne crains rien pour ce jour-là. Les rapports que je reçois quotidiennement de tous les départements semblent indiquer qu'il y aura peut-être quelques manifestations bruyantes autour des urnes électorales dans sept ou huit centres, mais tout cela est peu important, et la France sera, j'en suis certain, le pays le plus calme et le plus tranquille de toute l'Europe pendant cette journée.

D'ailleurs, nos ordres sont donnés partout très précis, très fermes. A Paris, nos précautions sont prises et prises avec... luxe ! L'unité de vues la plus complète a présidé à toutes les instructions qui ont été transmises respectivement par les trois ministres de la guerre, de la justice et de l'intérieur.

Tout est donc combiné, prévu, préparé et ordonné.

Le président du conseil a ajouté qu'il allait aussi demander aux Chambres d'augmenter le « salaire effectif » des sergents de ville.

Chaumartin et Béala

Voici un extrait d'une interview avec l'anarchiste Chaumartin, l'acquitté de mercredi :

Béala va s'établir charbonnier à Saint-Etienne. Il succédera à son frère. Moi je ne sais pas encore où je vais me fixer.

Pour les Victimes du Restaurant Véry

Le total des deux premières listes du *Matin* pour les victimes du restaurant Véry s'élève à 1,228 francs.

Une Arrestation à Clichy

M. Berthelot, commissaire de police de Clichy, a arrêté ce matin, dans cette localité, l'anarchiste Louis Moreau. Le magistrat s'est présenté vers 4 heures 1/2 au domicile de Moreau, rue des Calixtes, 20. Moreau était au lit. Il n'a pu faire aucune résistance et a suivi docilement les agents.

Dans la perquisition opérée par le magistrat, il a été saisi une grande quantité de papiers, de journaux et de brochures anarchistes, notamment le fameux indicateur anarchiste contenant la formule de tous les engins et produits explosifs. Moreau n'a pas été encore condamné, mais il est inculpé à la loi militaire. Il a été écroué au dépôt à midi.

A Chaumont

Chaumont, 28 avril.

Hier a été arrêté dans notre ville, à cinq heures du soir, le nommé Humbert, ouvrier gantier. On a trouvé chez lui un revolver chargé, deux couteaux-poignards, un fusil et une très grande quantité de poudre.

Cet homme était connu pour développer dans toutes les occasions offertes de violentes théories anarchistes.

A Bourges

Bourges, 28 avril.

Parmi les arrestations qui ont été effectuées ces jours derniers, deux ont été maintenues, celles des nommés Gaccon et Fauché, contre lesquels pèsent, paraît-il, de graves accusations.

A Nîmes

Nîmes, 28 avril.

Le nommé Charles Vieil, âgé de 25 ans, originaire de Nîmes, vient d'être arrêté dans notre ville par le service de la sûreté, en vertu d'un mandat d'arrêt du parquet de Lyon.

Cet individu, repris de justice, qui est signalé comme anarchiste dangereux, est inculpé d'avoir fait partie à Lyon d'une association de malfaiteurs.

Vieil a été écroué à la maison d'arrêt.

Dans le Pas-de-Calais

Lens, 28 avril.

Les parquets d'Arras et de Béthune ont perquisitionné, hier, chez plusieurs anarchistes à Drocourt et à Lievin.

Divers documents ont été saisis.

Les mineurs Julien Bernardin, Joseph Kreutz, Léonard Descelle, belges, et Antoine Wischeros, allemand, ont été expulsés.

LES JOURNAUX

Le verdict trop indulgent du jury dans le procès Ravachol, fait naturellement l'objet des commentaires de toute la presse, qui est unanime à blâmer la pusillanimité dont ont fait preuve les jurés. A cette attitude piteuse on oppose le langage ferme et crâne de M. Quesnay de Beaurepaire dans son réquisitoire.

Le Voltaire dit :

L'opinion publique accuse carrément les jurés d'avoir agi sous l'influence d'un sentiment qui n'a que des rapports très éloignés avec le courage. Cet avis est presque le nôtre. Nous n'insisterons pas, mais nous estimons que les dynamiteurs se tromperaient gravement s'ils estimaient que les prochains procès peuvent avoir le même résultat. Puisque la lutte est engagée, la société saura se défendre; qu'ils y comptent.

Le Rappel :

Ce n'est pas le verdict de la cour d'assises qui terrifiera les dynamiteurs et qui les découragera de recommencer. Peu d'accusés ont été traités avec la douceur que leur ont témoignée le président d'abord et le jury ensuite. La censure du procureur général n'a pas été émise.

La Paix :

L'immense majorité de la population parisienne a éprouvé une sensation de sur-

prise, presque de déception, en lisant le verdict. L'opinion réclamait la condamnation à mort de Ravachol, comme juste paiement des attentats qui avaient bien sciemment, de la part de leur auteur, menacé tant d'existences, et comme manifestation de la vindicte publique indispensable au salut social.

La Petite République :

Si messieurs les jurés étaient des anarchistes, ils n'auraient pas mieux travaillé. Ils ont fait ce que les compagnons ont fait de la belle ouvrage. Le verdict d'hier est le triomphe de l'anarchie. Les jurés ont succombé à un sentiment humain; la peur. En un mot, ils ont été au-dessous de leur tâche.

Le XIX^e Siècle :

Quelle que soit l'appréciation que l'on porte sur le verdict et sur les mobiles qui l'ont dicté, il est certain qu'il a été pour le public une surprise, et pour le procureur général un échec. C'est une preuve nouvelle de la pire faute à laquelle pourrait se laisser aller le gouvernement en présence de ces attentats, ce serait de perdre son sang-froid. Toute l'opinion publique est avec lui pour le soutenir, l'encourager. Il n'a à se préoccuper que contre ses propres fautes.

Le Siècle :

Si les jurés n'ont pas eu peur, et si vraiment en leur âme et conscience, ils ont vu dans le cas de ces sinistres malfaiteurs des circonstances atténuantes, nous demandons où elles sont : qu'on nous les fasse connaître. Il y a préméditation lente, patiente, prudente; il y a exécution de propos délibéré d'un attentat contre vingt-cinq personnes pour en atteindre une seule dans chacune des deux explosions. Encore une fois, quelle atténuation possible peut-on présenter à l'horreur de pareils crimes ? A quelque point de vue qu'on se place, le verdict est absolument injustifiable.

Le Radical :

Le verdict du jury s'explique. On avait placé Ravachol dans une situation difficile, obscure en droit, troublante en fait. Il s'en est tiré par une condamnation mitigée. Il n'en est pas moins vrai que l'opinion publique attendait autre chose et a éprouvé comme une déception.

La Justice :

Comment comprendre la conduite du procès ? D'abord on commence par en séparer ce qui pouvait le mieux en indiquer le caractère de droit commun. Les poursuites contre l'assassinat commis par Ravachol à Saint-Etienne sont soigneusement écartées. Puis on a eu la surprise d'entendre le président et le procureur général soulever la question politique. Ravachol, assassin à Saint-Etienne, semblait pour eux un des représentants des doctrines de la revendication contre les iniquités actuelles. Le jury a suivi. Et nous savons maintenant à quoi nous pouvons nous attendre. Quelques maisons peuvent être sauteront encore.

La Lanterne :

On dira tout ce qu'on voudra, c'est bien jugé, car Ravachol condamné à mort, c'était le baptême du sang accordé aux théories anarchistes, c'était l'assassin transformé en martyr, le dynamiteur élevé au rang de précurseur.

L'Explosion du Restaurant Véry

Paris, 28 avril.

L'état des Blessés

Les victimes de l'explosion du boulevard Magenta continuent d'aller mieux. M. Véry a passé une bonne nuit, n'a presque plus de fièvre et il recommence à recouvrer sa lucidité. On lui permettra probablement aujourd'hui de voir sa femme et sa fille.

M. Hamonod n'est pas dans un état très rassurant, toutefois, il a moins de fièvre qu'hier.

M. Gandon est dans un état satisfaisant.

Quant à M^{me} Véry et à sa fille, elles se portent bien toutes deux; mais on n'a pas encore annoncé à M^{me} Véry que l'on avait amputé son mari.

La cuisinière, M^{me} Martin, est toujours sourde, mais les médecins comptent la guérir.

RAVACHOL

Devant le Jury de la Loire

Saint-Etienne, 28 avril.

La date de la comparution de Keningstein-Ravachol devant le jury de la Loire n'est pas encore fixée. Si l'on veut mener les choses rapidement, on pourrait en finir la semaine prochaine, sans attendre la session ordinaire de juin prochain.

La semaine prochaine, en effet, il doit y avoir une session supplémentaire pour terminer de nombreuses affaires ajournées précédemment pour supplément d'instruction.

Or, le dossier du crime de Chambles est complet depuis longtemps; toutes les formalités ont été accomplies. Le procès est venu le 11 décembre dernier devant la cour d'assises, l'affaire de Ravachol a été disjointe de celle de ses complices : la femme Rullier, le faux monnayeur Fachard et l'anarchiste Trozet; la cour s'est bornée à ne pas statuer sur son cas; mais il n'y a pas à revenir sur l'instruction de l'assassinat de Chambles; le même acte d'accusation servira.

Dans ces conditions, rien n'est plus facile que d'en finir rapidement avec Ravachol, sans attendre de rouvrir l'instruction sur diverses autres affaires fort obscures et dont l'examen serait rendu fort long par la multiplicité des complices. A Saint-Etienne et dans la Loire, c'est le crime de Chambles qui intéresse le plus.

LA RÉFORME DES FRAIS DE JUSTICE

Paris, 28 avril.

Depuis le 1^{er} avril, le dégrèvement de la grande vitesse est en vigueur. C'est la première des réformes fiscales consacrées par le budget de 1892. La seconde, celle des frais de justice, n'a pas encore reçu son application. Elle ne commencera à entrer en vigueur que le 1^{er} mai. Ce retard est dû, d'abord, des nécessités budgétaires; on a voulu, en effet, limiter à six mois la perte que le Trésor ferait du chef de ce dégrèvement la première année. La seconde raison, c'est la

nécessité où l'on se trouve de faire faire par le conseil d'Etat des règlements d'administration publique destinés à fixer les détails d'exécution de la réforme. Le législateur ne pouvant entrer dans cette voie, a confié par la loi même, cette mission au conseil d'Etat qui est en train de s'en acquitter.

Le dégrèvement des frais de justice ne s'appliquera donc qu'aux minutes, copies ou expéditions d'actes, jugements, sentences ou arrêts relatifs à des procédures commencées après le 1^{er} juillet prochain.

Le législateur a d'ailleurs fixé d'une manière précise les règles propres à déterminer la date d'origine des procédures pour les instances, les ordres et contributions, les ventes judiciaires, les faillites et les liquidations judiciaires.

De la sorte, il n'y aura aucune difficulté pour la mise en vigueur de la réforme dès le 1^{er} juillet prochain.

Ajoutons que le contribuable pourra désormais se rendre un compte exact de l'étendue des frais de justice.

En outre, une innovation qui mérite d'être signalée, les états de frais dressés par les avoués, huissiers, greffiers et notaires devront à l'avenir faire ressortir distinctement, dans une colonne spéciale et pour chaque déboursé, le montant des droits de toute nature payés au Trésor.

Toute contravention à cette disposition exposerait les officiers ministériels à une amende de dix francs en principal.

Nouvelles Militaires

Paris, 28 avril.

M. de Freycinet compte déposer dès la rentrée de la Chambre des députés un nouveau projet de loi sur la retraite proportionnelle. Le vote s'en recommandait d'autant plus au Parlement que l'avancement sera particulièrement lent cette année. Ainsi dans l'infanterie, la limite d'âge atteint seulement, en 1892, huit colonels, sept lieutenants-colonels, trente-cinq chefs de bataillon et quarante-quatre capitaines.

Un renouvellement aussi faible des cadres de notre principal corps d'officiers réclame des mesures urgentes; la plus logique est d'autoriser au moins 200 chefs de bataillon ou capitaines à prendre leur retraite proportionnelle dès qu'ils ont atteint vingt ans de service.

L'artillerie et la cavalerie se trouveront également bêtes de voir dégorger tous les ans leurs tiens de colonnes, en officiers susceptibles de devenir d'excellents chefs pour les batteries et les escadrons de réserve.

— A l'issue du dernier cours de l'école de tir de Châlons, les prix d'ensemble offerts par les ministres de la guerre et de la marine, ont été décernés au lieutenant Piraud, du régiment des chemins de fer, et au lieutenant Chaudoye, détaché du 1^{er} régiment du génie. Le prix d'adresse dans le tir a été donné au lieutenant de Cugnon d'Alincourt, du 94^e.

A l'école de tir du camp du Richard, près Tours, ce sont les lieutenants Nadaud, du 80^e, et Lecharpentier, du 38^e de ligne qui ont obtenu les plus hautes récompenses.

Au camp de la Valbonne, près Lyon, la meilleure épee et en même temps le meilleur tireur est M. le lieutenant Friry, du 2^e régiment du génie. L'officier classé avec le prix d'adresse dans le tir est le lieutenant Champlon, du 56^e d'infanterie.

Assemblée des Actionnaires du P.-L.-M.

Paris, 28 avril.

L'assemblée générale des actionnaires de la compagnie des chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée, vient d'avoir lieu sous la présidence de M. Caillaux, président du conseil d'administration.

Elle a approuvé définitivement les comptes de l'exercice de 1890, et provisoirement ceux de 1891, fixant à 55 francs par action le dividende de cet exercice.

Elle a ratifié le nouveau règlement des retraites du personnel.

Enfin, elle a nommé administrateur de la compagnie, M. Tirman, en remplacement de M. Demachy, décédé, et rélu M. Caillaux, le baron Hottelinger, le comte de Salvandy et M. de Sessevalle, administrateurs sortants.

BULLETIN DE L'ÉTRANGER

Les Embarras de la Triple Alliance

Londres, 28 avril.

Le correspondant du *Times* à Berlin donne, sous réserves, un bruit qu'il tient de source digne de foi. D'après ce bruit, le roi Humbert viendrait à Berlin au mois de juin prochain, et là il ferait connaître au gouvernement allemand que l'Italie ne peut plus supporter le fardeau des armements et qu'elle sera obligée d'effectuer une réduction de ses forces militaires.

L'assentiment de l'Allemagne à cette mesure serait, dit-on, nécessaire, en vertu des clauses du traité d'alliance.

On ajoute que l'Autriche ferait une demande analogue.

La Dynamite en Italie

Rome, 28 avril.

D'après une dépêche de Massa, 26 avril, la *Tribrina*, on a lancé de la dynamite dans l'église du hameau de Monte-Rotondo. Il n'y avait personne dans l'église. Les dommages sont peu importants.

La nuit dernière, un nouvel attentat à la dynamite s'est produit contre une habitation particulière. L'explosion n'a occasionné que des dommages à la maison. Deux arrestations ont été opérées.

Au Vatican

Rome, 28 avril.

Le bruit court que le pape publiera probablement, au commencement de l'été, une nouvelle encyclique sur la question sociale.

Une exposition universelle à Berlin

Berlin, 28 avril.

On affirme que l'empereur Guillaume, consulté sur un projet d'exposition universelle à Berlin, a déclaré que son adhésion à ce projet était subordonnée à son importance, une exposition à Berlin ne devant pas être au-dessous de la dernière exposition universelle de Paris.

Le Ministère italien

Rome, 28 avril.

La *Riforma* confirme que des dissidents auraient éclaté au sein du ministère. Les ministres, persuadés qu'aucune entente ne pourrait encore exister, ne se sont pas réunis hier.

D'après la *Tribrina*, le ministère n'aurait pas inscrit dans ses projets financiers l'augmentation du droit sur le sel.

D'après l'*Italie*, le ministre de la guerre continuerait ses études sur la taxe militaire. Le *Giornale* affirme, malgré tous les démentis officiels, que les ministres sont en plein désaccord au sujet des mesures finan-

cières à prendre. Ce qui les divise surtout, c'est la question de la régie des allumettes.

En Espagne

Madrid, 28 avril.

Le gouvernement espagnol a envoyé cent mille pesetas à Bilbao pour payer les ouvriers sans travail, afin d'éviter les désordres à la suite du manque de travail. La concentration des troupes continue dans les provinces, en prévision du 1^{er} mai.

Une explosion d'une poudrière a eu lieu à Carthagène. Il y a quatre blessés.

TERRIBLE INCENDIE

Un théâtre en feu. — Six acteurs brûlés. — Soixante-dix blessés. — Enormes dégâts.

Philadelphie, 28 avril.

Un terrible incendie a éclaté hier soir, au Théâtre-Central, pendant la représentation.

Le feu a pris dans les décors un peu avant la représentation.

Il s'est bientôt étendu à la scène entière.

Pendant que les choristes et les danseuses, saisis de panique, s'enfuyaient dans les rues, les spectateurs se précipitaient en tumulte vers les portes.

Une horrible lutte s'engagea : un homme tira son couteau et s'ouvrit un passage, abattant ceux qui lui barraient le chemin.

On croit que six acteurs ont péri; soixante-dix hommes ont été blessés; beaucoup ont de graves blessures; plusieurs ont perdu pour toujours la vue.

Le feu s'est communiqué rapidement aux bureaux du *Times*, qui touchent au théâtre.

Ces bureaux et plusieurs autres maisons ont été détruits.

Les dégâts sont évalués à environ un million de dollars.

Dépêches Diverses

ANCIEN MAGISTRAT ASSASSINÉ

Moulins, 28 avril.

Dans la nuit de lundi à mardi, M. Duffaud, ancien juge suppléant à Laval, a reçu dix-sept coups de couteau en revenant de la foire de Vichy.

M. Duffaud avait le nez et la langue coupés. Il était absolument méconnaissable.

Il est mort des suites de ses blessures.

On ignore le mobile du crime.

Une enquête est ouverte. On croit connaître l'assassin.

L'ESCOMPTE DE LA BANQUE D'ANGLETERRE

Londres, 28 avril.

La Banque d'Angleterre a réduit le taux de son escompte à 2 0/0.

DÉPARTEMENTS

RHONE

La Mulatière. — Fumisterie. — Un individu inconnu a écrit sur les murs de la mairie des paroles de menaces. Nous ne savons à qui elles sont adressées, pas plus que nous ne comprenons pourquoi leur auteur s'est signé : « Un anarchiste généreux ».

Il serait bon, dans l'intérêt de la population, que le fumiste en question, donné le nom de sa future victime. Celle-ci désignée, chacun pourrait dormir tranquille à la Mulatière et l'anarchiste serait sûr à l'avance, de l'accueil qui lui est réservé.

Mornant. — Le F.-O.-L. — En constatant le long retard apporté à l'inauguration du service des parcelles de Mornant, les habitants de cette dernière localité espéraient que leur maire, l'un des chefs de la compagnie F.-O.-L. allait diminuer les tarifs, cédant enfin aux sollicitations et aux réclamations.

Il n'en était rien, le nouvel horaire a paru, modifiant la marche des trains, mais non le tarif et l'on constate une chose bizarre.

La différence entre l'ancien et le nouveau tarif est de 0,35 c. pour les voyageurs d'Orléans, Saint-Laurent-d'Agny et quelques autres stations, tandis qu'elle n'est que de 0,05 c. pour ceux de Mornant.

Pauvreté des Fiffes, elle semble bien abandonnée par son maire qui ne recherche que les faveurs des prêtres et des réactionnaires du pays, en leur accordant largement des permis de circulation gratuits, en faisant embellir le presbytère, en favorisant la création de l'école congréganiste.

Il faut espérer que dimanche prochain, aux urnes, les électeurs de Mornant montreront leur peu de satisfaction de l'administration de M. Chapuis.

Un Lyonnais de Mornant.

ISERE

Vienne. — Accident. — Avant-hier, deux jeunes enfants, les nommés Joseph Michaz, âgé de 14 ans, et Camille Genet, âgé de 6 ans, jouaient au lieu dit du Pré-sans-Talon; le jeune Genet voulut cueillir quelques fleurs au bas du talus, le pied lui glissa. Son camarade, en voulant le retenir, fut entraîné avec lui.

Tous deux roulèrent jusque sur le gravier, au bord de la Gère, qui se trouve à près de quinze mètres de profondeur.

Michaz en fut quitte pour la peur, mais son camarade avait reçu de graves contusions par le corps et surtout à la tête.

On le transporta à la pharmacie Bastia, place de l'Affuterie, où il reçut les premiers soins et de là on le conduisit chez ses parents.

Epilogue de l'affaire de la rue Cornemuse. — Hier ont comparu devant le tribunal correctionnel de notre ville les trois souteneurs arrêtés à la suite d'une querelle qui eut lieu le jour du conseil de révision du canton Sud entre plusieurs conscrits pris de boisson et les garçons d'une maison de tolérance.

On se souvient qu'un jeune conscrit regrettait de payer une taxe de 9 fr. 60 par hectolitre de vin au lieu de 3 fr. 50.

Citons aujourd'hui les noms des personnes lésées par la mesure de notre maire, M. Jouffroy.

Voici l'état des propriétés situées dans la nouvelle zone :

Estressin. — Mercier, Privard, Paviot, Némot, Guillemard, Blanc, Raymond, Roche débitant, Villard, M^{lle} Corompt, Zécler, Benarut débitant, Jaimet, Bonin, François Martinon, Grosjean, Ve Donnat, Némot, Michalon, Ve Montagnon, Martinon, Sibert, Mourrier, Laçavrière, Fournier.

Maupas. — Denouille, Bouchu, Decourt, Kræmer, Crochard, Eyrard, Tripiet, Gerbollet, Martin, Briben, Dufeu, Brocard, Fiacre,

M^{me} Vitoz, Valine, Esparvier, Maigre, Ve Plasson, Bernard, Bannier, Place, Tournier, Tournier, Damlon, Bouvier, Saunier, Route de Marseille. — Bonjean, Winkelmann, Chaine, Bellet, Blin, M^{lle} Bonin, Moussier père, Meyzieux, Piolat, Ve Bonin, Germain, Robert, Duchamp, Grôlée, Grange, Gonnat, Baudrand, Dorey.

Nous ne donnons d'ailleurs que les principaux propriétaires frappés ne pouvant publier ici les noms de tous leurs locataires.

N'est-il pas vrai que M. Jouffroy fait de la bonne besogne toutes les fois qu'il est appelé à défendre les intérêts de ses administrés; ceux-ci par contre ne seront pas ingrats. « Voilà 9 fr. 60 qui pourront lui coûter cher. »

Un électeur.

Fédération des syndicats ouvriers. — Nous recevons la communication suivante : Les syndicats fédérés de la ville de Vienne ont, dans une réunion générale tenue le 20 avril, à l'Hôtel de Ville, décidé que, pour les élections municipales, ils se feraient représenter par un candidat ouvrier.

A l'unanimité, le nom du citoyen Jean-Louis Champallier, conducteur de cardes, vice-président de la chambre syndicale des cardiers, et trésorier adjoint de la Fédération des syndicats a été adopté.

Ladite assemblée a en outre adopté que la candidature serait posée avec la liste des radicaux progressistes.

LOIRE

Rive-de-Gier. — Nécrologie. — Nous apprenons que M. Claude Brunon, ingénieur, ancien associé et frère de M. Barthélemy Brunon, sénateur et maire, est décédé hier à Lyon. Ses funérailles auront lieu à Rive-de-Gier, samedi matin, à 10 heures.

Nous adressons nos meilleurs sentiments de condoléance à la famille.

Réunion électorale. — Le comité électoral du parti ouvrier socialiste tiendra une réunion publique ce soir vendredi 29 avril, à 7 heures 1/2, dans la salle des concerts.

Ordre du jour : — Lecture du programme du parti ouvrier socialiste, accepté par tous les candidats.

Tous les travailleurs sont invités à cette réunion

Les trembleurs : Les récentes explosions de Paris ont, paraît-il, déterminé le départ, la fuite plutôt, de la capitale, de quantité de familles qui se croient menacées.

Ne se sentant en sûreté dans aucune ville de France, tant la peur des anarchistes les talonne, ces trembleurs se sont réfugiés à l'étranger, en partie à Genève, dont les hôtels sont, paraît-il, bondés.

Nous ne voulons pas effrayer autrement ces bons bourgeois, mais nous devons leur faire remarquer que Genève est la ville où se réfugièrent tous les anarchistes de la région expulsés de France, c'est-à-dire les plus dangereux.

En quittant Paris pour cette ville, les malheureux affolés ont peut-être voyagé avec ceux qu'ils prétendaient fuir.

La distribution solennelle des prix offerts par M. le ministre de la guerre pour les concours de 1891 de la Fédération des sociétés colombophiles de Lyon, sera présidée par M. le colonel Jourdan, directeur du génie, et aura lieu le dimanche 8 mai, à deux heures du soir, au Palais du Commerce, salle des réunions industrielles, entrée place de la Bourse.

Dimanche prochain, 1^{er} mai, M. le docteur Beauvissage conduira une herborisation aux environs de Beynost.

Rendez-vous à la gare de Beynost à l'arrivée du train partant de Perrache à 7 h. 17, et des Brotteaux à 7 h. 48.

Retour à Lyon à midi par la station de Miribel.

La langue russe dans les lycées : Le ministre de l'instruction publique vient d'introduire dans les lycées l'enseignement du russe.

Les cours de russe sont facultatifs et non obligatoires ; on l'apprendra à partir de la sixième.

Pauvres potaches, vous à qui la langue grecque paraît si dure à apprendre, vous allez maudire le russe, à côté duquel, le grec n'est qu'un jeu d'enfant comme difficulté !

Pourvu, au moins, que nos relations avec la grande nation n'en soient pas altérées.

Avez-vous vu Pickman ? Ceux qui le connaissent pour avoir lu son nom affiché sur nos murs ou reproduit dans nos feuilles locales, il y a huit ans, ne sauraient avoir une idée exacte de ce qu'est réellement cet homme.

Pickman est un illusionniste distingué, mais ce qu'il est surtout, c'est un « liseur de pensées », le seul dont les expériences ont passionné le public.

Il y a huit ans pourtant de cela, et il est encore présent à toutes les mémoires, le succès colossal que Pickman obtint au Théâtre-Bellecour, qui était comble à chaque représentation.

A cette époque, nous avons consacré bien des colonnes, citant et expliquant autant qu'il était possible les merveilleuses expériences présentées par Pickman, et nous sommes prêts à recommencer, car Pickman n'est pas un vulgaire faiseur, c'est un artiste malade, un névrosé qui est parvenu à s'identifier à son prochain, au point de transcrire nos plus secrètes pensées, sans charlatanisme.

Il nous annonce que très prochainement il donnera dans notre ville une série de représentations dont nous garantissons le succès.

ELECTIONS MUNICIPALES

Listes de Candidats

Les listes de candidats sont, aujourd'hui, arrêtées, dans chaque organisation. Nous les donnons par ordre d'arrondissements :

1^{er} ARRONDISSEMENT

Comité central des républicains radicaux du 1^{er} arrondissement

CLAVEL, professeur à la Faculté des lettres, ancien adjoint à la mairie centrale, conseiller sortant.
BESSIERES, conseiller sortant.
SERIN, ancien adjoint au maire, conseiller sortant.
FAURE, professeur à l'Ecole vétérinaire, conseiller sortant.
Jules GIROUX, ancien commerçant, propriétaire.
André FERLAT, industriel.
MARTINIERE, ancien conseiller municipal.
SERVE-BRQUE, administrateur à l'Asile de Bron, délégué cantonal.

Comité radical du 1^{er} arrondissement (entresol) :

Pétrus VIGNET, industriel, conseiller municipal sortant.
G.-F. FERRANT, architecte-adjoint délégué au 1^{er} arrondissement, conseiller sortant.
NEVEUX, secrétaire de l'Union des chambres syndicales lyonnaises.
COSTE-LABAUME, administrateur de la caisse d'épargne de Lyon.
JUBIN, président de la chambre syndicale de la charcuterie.
SANTONAX, conseiller prud'homme ouvrier.
MAILLOT, liseur de dessins, ancien membre du bureau de bienfaisance.
MOREAU père, ex-conseiller d'arrondissement, ancien maire de Caluire.

2^e ARRONDISSEMENT

Comité de Concentration républicaine

Colonel ROUSSET, colonel du génie en retraite, commandeur de la Légion d'honneur.
CLERMONT, architecte.
GARNIER, manufacturier.
AUGAGNEUR, chirurgien de l'Antiquaille, agrégé à la Faculté de médecine.
ROLLET, commerçant.
GOURD, industriel.
COMMISSAIRE, employé.
DUPRIEZ, sous-chef de dépôt, retraité du P.-L.-M.

3^e ARRONDISSEMENT

Comité Central des républicains radicaux du 3^e arrondissement

GAILLETON, maire de Lyon, conseiller sortant.
PENELLE, sculpteur, conseiller sortant.
BOUILLIN, commerçant, conseiller sortant.
DEBOLO, conseiller sortant.
RIVIERE, avocat.
Georges HOFFHERR.
AFFRE, mécanicien, ancien conseiller.
Antoine CHILIER, tisserand.
Charles BERLIOZ, tourneur sur métaux.

III^e ARRONDISSEMENT

Comité de concentration républicaine

BERTHELEMY, professeur à la Faculté de Droit.
BOEUF, conseiller sortant.
BOUVIER, conseiller sortant.
CARRON, représentant-consignataire.
CHARBONNIER, constructeur - mécanicien.
André COQUET, conseiller sortant.
LUMIERE fils, industriel.
PICHOT, conseiller sortant.
POUCHOL, industriel.
REGODIAT, conseiller sortant.
ROUSSET, conseiller sortant.
THIVOLLET, conseiller sortant.
VALENSAULT, conseiller sortant.

Comité progressiste des Républicains radicaux et socialistes et Association électorale républicaine des Ouvriers, Commerçants et Industriels du III^e Arrondissement.

Liste présentée par ces comités :

BATAILLE, adjoint au III^e arrondissement.
GUY, adjoint au III^e arrondissement.
LABOURET, ancien conseiller.
CHOUX, ancien conseiller.
CHAVIERAT, commerçant.
COGNET, ancien commerçant.
Emile DUNIERE, coupeur-tailleur.
FAYOT, ouvrier menuisier.
Philibert LAFRANCE, ajusteur-mécanicien.
MASSON, docteur en médecine.
MAGUET, industriel.
SAVOYAT, boulanger.
SEZANE, commerçant.

4^e ARRONDISSEMENT

Comité central des Républicains Radicaux

ROSSIGNOL, conseiller sortant.
GRINAND, conseiller sortant.
THEVENET, conseiller sortant.
BERNEY, conseiller municipal.
DUPONT, conseiller sortant.
CLATEL, conseiller sortant.

5^e ARRONDISSEMENT

Union des républicains progressistes du 5^e arrondissement

LAVIGNE, adjoint à la mairie centrale, conseiller sortant.
ARNOUD, ancien adjoint à la mairie du 5^e arrondissement, conseiller sortant.
Claude MILLE, propriétaire, délégué cantonal.
COLLOMBE, représentant de commerce, ancien conseiller municipal.
MATHIS, professeur à l'Ecole vétérinaire.
BALLEL-GALLIFET, négociant.
CHANDANSON, mécanicien (candidature ouvrière).
RATON, propriétaire.
TROUSSELLIER, comptable, ancien conseiller municipal.

Nota. — Une commission siège en permanence au café Vernier, place du Petit-Change, tous les jours jusqu'à 11 heures.

Union des républicains indépendants, socialistes et membres du Parti ouvrier (groupe de Vaise).

MONTVERT, conseiller sortant.
CHARPENTIER, avocat, conseiller d'arrondissement.
VOIDIER, conseiller d'arrondissement.
GATIGNAN, fondé de pouvoirs de la compagnie des Parisiens.
DREVET, secrétaire de la Fédération du bâtiment.
DUMONTTHAY, professeur.
KRAMMER, peintre, ex-délégué au congrès de Lyon.
HELLION, employé de commerce.
COULLAUD, entrepreneur.

Comité des républicains du 5^e arrondissement (Comité Ravarion).

Paul THEVENET, marchand de bois.
BOURDIN, ancien négociant.
RIEUBLANC, entrepreneur.
SCHMITT fils, horticulteur.
Pierre PICARD, avocat à la cour d'appel.
BALLY, conseiller sortant.
DESPEIGNES, adjoint, conseiller sortant.
BALLEL-GALLIFET, liquoriste-distillateur.
COUMES, conseiller sortant.

Comité de l'Union républicaine radicale du 5^e arrondissement

DESPEIGNES, adjoint au maire, conseiller sortant.
BALLY, conseiller sortant.
COUMES, conseiller sortant.
Léonard GIRARD, rentier.
BOURDIN, rentier.
Paul THEVENET, marchand de bois.
PICARD, avocat à la Cour d'appel.
ROUSSET aîné, pharmacien.
F. GENESTE, architecte, ancien conseiller municipal.

6^e ARRONDISSEMENT

Concentration de l'Union des républicains radicaux et de l'Alliance

CHEVILLARD, conseiller sortant.
DESHAMPS, conseiller sortant.
BRUYAS, conseiller sortant.
Marc GUYAZ, conseiller sortant.
KOCIL, conseiller sortant.
BRIZON, serrurier.
FABRE, négociant.
RIVE, aîné, commerçant.
ROBIN, comptable.

Concentration des comités socialistes du 6^e arrondissement

COLLIARD, conseiller sortant.
HEMMEL, ex-adjoint.
FERRA, fabricant.
BRUGNOT, lithographe.
BONTOUX, menuisier.
CLAUZET, commerçant.
RIBARD, conseiller prud'homme.
NACHURY, mécanicien.
MIGNOT, typographe.

Nous recevons de M. le secrétaire de la Concentration des forces républicaines socialistes du III^e arrondissement la lettre suivante, que notre loyalisme nous fait un devoir d'insérer :

A Monsieur le rédacteur en chef de l'Echo de Lyon.

Dans l'article que vous consacriez hier à la situation électorale dans le III^e arrondissement, vous laissez supposer que les révolutionnaires sont seuls à produire une liste de candidats ; c'est là une erreur que nous vous serons obligés de rectifier.

La concentration des forces républicaines socialistes du III^e arrondissement se compose

de l'Alliance républicaine socialiste, des groupes La Villette-Paul-Bert, Monchatet du Parti ouvrier et des Révolutionnaires socialistes. Tout autre liste prenant le titre de socialiste ne serait qu'une manœuvre destinée à faire le jeu de l'opportuniste.

Quant à votre appréciation sur l'issue de la bataille électorale, nous vous en avons comme vous dites, nous vous en aurons à l'heure.

Pour la commission exécutive électorale :

S. GRAUD, rue de la Bannière, 15.

RÉUNION AU PALAIS ST-PIERRE

Cent cinquante personnes environ, ont assisté à une réunion qu'a donné, hier soir, au Palais Saint-Pierre, le comité central du 1^{er} arrondissement.

La séance est ouverte à 8 heures 30 par le citoyen Boudet, président ; Tortillet et Arnould, assesseurs ; Frère, secrétaire.

Les candidats, aussitôt le bureau formé, ont la parole pour s'expliquer sur le mandat municipal.

Le citoyen Clavel, conseiller depuis 43 ans, dit qu'il s'est toujours efforcé de remplir son mandat au mieux des intérêts de ses électeurs. Au conseil, il s'est surtout occupé des questions relatives à l'enseignement, s'il est réuni il continuera.

Le citoyen Bessière trouve surprenant les attaques portées contre la municipalité par un ancien conseiller.

Il croit que le conseil a géré avec beaucoup de loyauté les finances de la ville et que les opérations que l'on a tant critiquées ont été ou seront de bonnes opérations. Parmi elles, il faut citer la rue Gerlat.

Les citoyens Serin, Giroux, Ferlat, Martinier et Serre-Briguet assurent que s'ils sont nommés, ils suivront avec loyauté les grandes lignes du mandat qu'ils ont accepté.

Le président, après l'audition des candidats, met aux voix l'ordre du jour suivant :

Les électeurs du 1^{er} arrondissement, réunis au Palais Saint-Pierre, après avoir entendu les explications des candidats du comité central, approuvent les choix qui ont été faits par le dit comité, et engagent les candidats, s'ils sont élus, à défendre les intérêts particuliers de l'arrondissement sans négliger les intérêts généraux de la population.

Cet ordre du jour est adopté à l'unanimité et la séance levée à 9 heures 30.

Les Elections et les Bureaux de placement

Une commission qui comprend les délégués de toutes les corporations de l'alimentation lyonnaise nous communique l'avis suivant :

Tous les électeurs qui sont ennemis des bureaux de placement, ces officines de prostitution morale et physique, sont priés de refuser leurs voix spécialement aux listes sur lesquelles se trouvent les noms des citoyens GAILLETON et HOFFHERR qui se sont toujours montrés indulgents à l'égard des bureaux de placement et hostiles à toute mesure pouvant réprimer et prévenir les abus qu'ils commettent.

Tentative de Meurtre à la Villette

Un dramatique événement s'est déroulé, hier soir, rue Corne-de-Cert, à la Villette. Au numéro 44 de cette rue, se trouve un petit restaurant exploité par les époux Vernet, et fréquenté par les terrassiers et journaliers des environs.

Depuis deux mois environ, M. Vernet avait un nombre de ses pensionnaires, un sieur Billon, journalier, âgé de 33 ans, dont il n'avait du reste pas à se louer.

En effet, Billon, doué d'un caractère très emporté, avait très fréquemment, et pour des motifs futiles, de vives discussions avec ses hôtes et les autres pensionnaires ; aussi, Vernet ne tenant nullement à un client aussi incommode, avait ces jours derniers, résolu de le prier d'aller prendre pension ailleurs. Il ne lui avait pas toutefois fait encore connaître sa détermination.

Hier soir, à huit heures et demie, après le repas du soir, une discussion plus violente que les précédentes s'éleva entre la femme Vernet et Billon. Des gros mots furent échangés et, se voyant injurié, Mme Vernet enjoignit à son interlocuteur de sortir.

Se voyant ainsi chasser, Billon perdit tout son sang-froid. Il sauta sur un fusil pendu au-dessus de la cheminée, l'arma et, à deux reprises, presque à bout portant, fit feu sur Mme Vernet.

La pauvre femme, en voyant un fusil braqué sur elle, eut le temps de faire un saut en arrière. C'est ce qui la sauva, les plombs qui composaient la charge lui frôlèrent le visage et allèrent, en partie, se loger dans le mur.

Nous disons en partie, car il y eut malheureusement une victime. En effet, le jeune fils de Mme Vernet, un enfant de 3 ans, qui jouait au fond de la pièce, reçut plusieurs plombs qui le blessèrent cruellement aux jambes.

Les voisins, entendant le bruit des détonations, accoururent et s'emparent d'abord du blessé que sa mère avait déjà relevé et couché sur un lit, voyant que son état ne semblait pas très grave, s'élançèrent à la poursuite du meurtrier.

Billon, son attentat commis, avait jeté son fusil et s'était dirigé à grands pas vers le cours Lafayette. Il y arrivait lorsqu'il fut rejoint par ses poursuivants.

Il n'opposa aucune résistance et se laissa emmener au poste de Villeurbanne. Le chef de poste lui fit subir un court interrogatoire, puis le fit conduire à la permanence par deux agents.

Billon, à son arrivée, fut interrogé une seconde fois puis écroué pour être présenté le lendemain au parquet.

Il paraît regretter son acte de violence, et dit qu'il a tiré sous l'empire de la colère, sans trop savoir ce qu'il faisait.

Quant au blessé le jeune Vernet, son état, sans être grave, paraît assez sérieux. Plusieurs plombs sont entrés très avant dans les chairs et l'extraction n'a pu être tentée le soir même.

Un médecin s'est borné à placer un pansement provisoire sur les plaies puis a envoyé la petite victime à l'hospice de la Charité.

LA RUE LUIZERNE

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Rédacteur en chef de l'Echo de Lyon,

La bienveillance avec laquelle vous avez accueilli jusqu'à ce jour les réclamations des habitants du quartier des Terreaux et de la Platière, concernant la suppression du poste sanitaire de la rue Luizerne nous autorise à vous adresser une nouvelle communication.

Une bonne fois a été surprise par la personne qui vous a donné les indications nécessaires à la rédaction de l'article que vous avez publié dans votre numéro du 15 cou-

rant. On vous a induit en erreur avec l'intention de tromper l'opinion publique, et les matériaux qui ont servi à la composition de cet article, paraissent provenir de l'hôtel de la Préfecture — c'est du reste l'opinion de tous.

Il y est dit que la question traîne depuis vingt ans — cela est inexact — la mairie centrale n'existant pas, les pouvoirs municipaux et préfectoraux étaient confondus il y a 13 ans, et il n'y avait pas de compétitions à la possession de cet immeuble par deux administrations différentes.

Quelque ancienne la question n'est pas prête d'être résolue, a dit l'inspiateur de l'article visé ; eh bien non, les réclamations ne resteront pas lettres mortes quand ne serait-ce que pour montrer la façon dont on traite des questions aussi importantes que celles-là.

M. le préfet du Rhône a promis aux pétitionnaires de leur accorder pleine satisfaction, en transférant ce service ailleurs, d'un autre côté il a été dit que M. le Préfet aurait confié à l'un de ses adjoints à la mairie centrale que les choses resteraient en l'état actuel.

C'est ce que cela veut dire ?

On prétend que la préfecture a reçu une contre-pétition demandant le maintien du service dans cette rue.

Nous opposons à cela un formel démenti. Les agents qui ont été chargés de l'enquête ont pu recueillir les réclamations de trois ou quatre habitants vivant des bénéfices que leur procure la proximité de cet hôtel de police, par la fréquentation de leurs débits par les clients spéciales, obligées de se présenter à ce service, mais nous défions l'administration de produire une pétition de 112 signatures et plus, recueillies à la hâte comme nous l'avons fait.

Nous aurions pu en recueillir 5 ou 6 mille. Que la préfecture avoue que ses agents ont des obligations envers ces habitants, mais, qu'elle préfère sacrifier pour leur être agréable les intérêts de plusieurs milliers d'honnêtes gens — ce sera plus sincère.

On a argué que les docteurs chargés de ce service sont trop peu rémunérés pour aller remplir leur ministère dans un lieu trop éloigné. Nous savons que MM. les docteurs spéciaux de ce service plus spécial encore sont les plus zélés protestataires contre le transfert de ce service. Cependant, ils sont six ou sept pour accomplir cette besogne, et ce ne serait pas bien pénible pour eux de faire quelques centaines de mètres de plus, afin de se rendre dans un autre quartier plus écarté du centre de la ville.

D'ailleurs, s'il en résulte une perte trop élevée pour eux, ils pourront laisser à d'autres docteurs débutants cette pénible fonction à laquelle ils paraissent tenir si fort.

En somme, ces docteurs sont, comme d'autres fonctionnaires salariés par les contribuables, et quand il s'agit de réclamations justes et équitables, c'est celui qui paie qui doit avoir le dernier mot.

L'important pour nous est d'arriver à obtenir satisfaction dans le transfert de ce service, qu'on ne peut imposer plus longtemps à notre quartier sous prétexte qu'il en subit les désagréments depuis longtemps.

En terminant, nous tenons à faire connaître, par la voix de votre organe autorisé, que nous ne supporterons pas que des personnes plus ou moins intéressées à ce statu quo travestissent la vérité, et chaque fois qu'elles recommenceront, nous sommes résolus à leur répondre.

Veillez, monsieur le rédacteur en chef, excuser l'abus que nous faisons de votre bienveillance, avec nos remerciements les sentiments de reconnaissance de vos très obligeants.

(Suivent des très nombreuses signatures de propriétaires de négociants et de contribuables.)

L'abondance des matières nous oblige à renvoyer à demain la suite de notre intéressant feuilleton

L'ABANDONNÉE

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi 29 Avril. 120^e jour de l'année.

Premier quartier le 3 ; pleine lune le 11. Soleil : lever, 4 h. 44 ; coucher, 7 h. 11.

Adjudication. — La fourniture du mobilier et des ustensiles divers, nécessaires à l'installation de l'orphelinat municipal, rue Chazière, 48, doit faire l'objet d'une adjudication restreinte en 9 lots.

Les personnes qui voudront concourir à cette adjudication devront déposer leur soumission sous pli cacheté, à la mairie centrale, au plus tard, le samedi 14 mai, terme de rigueur.

Les anarchistes à Lyon. — Nos lecteurs se rappellent, sans doute, combien nous avons protesté, il y a quelques jours, contre l'arrestation arbitraire d'un voyageur, M. Dumont, âgé de 39 ans, cordonnier, né à Paris.

Sur une simple idée d'un logeur, on a arrêté ce malheureux qui avait le tort de posséder sur lui une somme de 543 francs. Cela a suffi pour le faire mettre au dépôt où il a dû attendre les résultats d'une instruction.

Il a enfin été remis hier soir en liberté. Mais, c'est égal, on a mis du temps pour s'apercevoir que Dumont n'était pas, comme on l'en avait soupçonné, un anarchiste dangereux.

Mauvaise plaisanterie. — Hier soir, à 8 heures, les locataires de la maison portant le n° 43 de la rue Saint-Jol, étaient mis en émoi par la trouvaille d'un objet insolite sur le palier du 2^e étage. Ceux qui avaient pu apercevoir l'objet paraissent d'une bombe de dynamite très volumineuse et chacun de s'enfuir, de déserteur l'immeuble : les anarchistes avaient sûrement passé par là. Le sous-brigadier Berthet prévenu avisa le commissaire de police et tous deux saisirent immédiatement l'objet auquel était adapté une mèche à demi consumée. C'était un long étui cylindrique entouré de papier et de fil de fer, le tout fortement serré, la mèche longue de 50 centimètres était éteinte. L'engin fut délicatement ouvert et après mille précautions minutieuses, on découvrit la stupefaction de tous, un innocent irritateur.

Le calme s'est aussitôt fait dans le quartier où chacun a commenté à son aise cette mauvaise fumisterie.

Tentative de suicide. — Hier, dans la soirée, une femme d'environ trente à trente-cinq ans, s'est jetée dans le Rhône, au cours d'Herbouville. Les témoins de ce suicide se sont immédiatement portés à son secours. Quand on l'a retirée, elle poussait des plaintes entremêlées de cris ; elle n'a pas encore repris connaissance.

Accident. — Le nommé Gouven-Berrier, âgé de cinquante-quatre ans, détenu à la prison Saint-Paul, a été victime, hier soir, d'un triste accident. Il était occupé à manier des balles d'alpha, lorsqu'à la suite d'un faux pas il a glissé et a reçu une énorme sur sa jambe gauche qui a été fracturée. Il a été conduit à l'hôtel-Dieu où il est soigné dans la salle des consignés.

Un spiritiste. — Hier soir, à onze heures, des cris : « Au secours ! » mettaient en émoi les habitants de la rue du Bouff.

Des gardiens de la paix s'informeront d'où partaient ces cris.

Ils trouvèrent une pauvre femme en chemise, qui leur raconta que son mari après l'avoir frappée avait menacé de l'étrangler.

Dans son interrogatoire, ce dernier a déclaré qu'il sortait d'une réunion de spiritistes et que c'est sous l'influence du spiritisme qu'il est un des plus fervents adeptes qu'il avait rossé sa moitié. Il a du reste, promis de ne plus recommencer.

Le spiritisme produit toutefois de singuliers effets !

Dans la rue. — M. François Fingat, 83 ans, pensionnaire à la Charité, était de sortie hier après-midi, est tombé de sa hauteur sur la place de la République.

L'octogénaire a été transporté à la pharmacie Gaudet, rue de l'Hôtel-de-Ville, 51, où il a reçu les soins que nécessitait son état.

Le soir, à 6 heures, Mme Marie Pommer, 68 ans, rue du Repos, 20, s'est fracturé la jambe gauche en tombant sur le trottoir de la Madeleine.

Sur sa demande, elle a été transportée à son domicile.

A la Charité. — Mme L. N..., rue Camille, accompagnée de sa mère, se rendait, la nuit dernière, à 3 heures, à l'hospice de la Charité pour y faire ses couches.

A l'angle de la rue Paul-Bert et de la rue Bonnefoy, Mme N..., fut prise de violentes douleurs et, quelques minutes plus tard, elle mettait au monde une petite fille.

La jeune mère et l'enfant ont été transportées, en fiacre, à la Charité.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui vendredi, 30^e représentation de *Le Voyage de Socrate*, opéra-comique en 3 actes et 11 tableaux, de MM. Chivot et Duru, musique de Léon Vasseur, avec les concours de Mlle Mary Bréan, 1^{re} chanteuse des Folies-Dramatiques ; Mlle Fanni, des Bouffes-Parisiens ; M. Montaubry, des Nouveautés.

Après-demain dimanche, 1^{er} mai, matinée à 1 h. 1/2.

Le bureau de location est ouvert tous les jours de 10 heures à 7 heures.

L'ouverture du Grand Salon de la Bourse, de la République, 24 (en face le Grand-Bazar), aura lieu prochainement.

Évitez les Maladies par l'usage du Sirop de Bochet du Serpent, à Lyon, 32, rue Lanterne, ce désinfectant et purificateur célèbre, qui rafraîchit et purge le corps de toutes les impuretés, causes des maladies.

Tiffauges (Vendée), le 22 septembre 1891. Les échantillons de Piliules Suisses que vous m'avez envoyés m'ont été d'une grande utilité dans plusieurs cas de constipation rebelle ; elles donnent des selles régulières sans coliques chez les chlorotiques lorsque la constipation est très opiniâtre. Vous pouvez vous servir de ma lettre pour l'usage que vous voudrez. Docteur COSSON.

A. M. Hertzog, ph., 28, r. Grammont, Paris.

BONS DE PANAMA. — En vente à l'AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon, la liste des tirages des Bons de Panama effectués de ce jour et non réclamés.

Prix : Dix centimes. Par correspondance : quinze centimes.

On peut souscrire aux adresses ci-après :

M. Poullet, rue Royale, 29 et 31 ; Gauthier, Grande-Côte, 87 ; A. Pavot, 13, rue Saint-Pierre ; Barlet, rue Sainte-Catherine, 13 ; Fournier, quai de la Pêcherie, 6 ; Rabion, Grande-Côte, 87 ; Sybilin, rue d'Algérie, 16 ; Dumas, boulevard de la Croix-Rouge, 142 ; Brunet, place des Terreaux, 10 ; Varlot, rue Romarin, 3 ; Gérard, Grande-Côte, 64 ; Fouché, rue Saint-Clément, 2 ; Gras, rue Coyssevoix, 3.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPÉCIAL

LES ANARCHISTES

Paris, 28 avril.

On a arrêté cet après-midi devant la caserne de la Cité, un anarchiste, le nommé Rochet, qui criait : « Vive l'anarchie ! A bas les magistrats ! »

Malgré les plus actives recherches, l'anarchiste Pini n'a pas été arrêté.

On croit qu'il a quitté Paris depuis l'explosion du boulevard Magenta ; son signalement a été envoyé en province et à l'étr

Le Bossu

OU LE PETIT PARISIEN

QUATRIÈME PARTIE

LE PALAIS-ROYAL

II

Entretien particulier

La silhouette de Philippe d'Orléans et celle de son bossu ne se montrèrent plus aux rideaux du cabinet. Le prince venait de se rasseoir; le bossu restait debout devant lui, dans une attitude respectueuse mais ferme.

Le cabinet du régent avait quatre fenêtres; deux sur le jardin, deux sur la cour des Fontaines. Or y arrivait par trois entrées, dont l'une était publique, la grande anti-chambre, les deux autres dérobées. Mais c'était là le secret de la comédie. Après l'Opéra, ces demoiselles, bien qu'elles n'eussent à traverser que la cour aux Ris, arrivaient à la porte du duc d'Orléans, précédées de lanternes à manche, et faisaient battre la porte à toute volée; Cossé, Brissac, Gonzague, Lafare et le marquis de Bonnavet, ce

bâtard de Gouffier que la duchesse de Berri avait pris à son service « pour avoir un outil à couper les oreilles » venaient frapper à l'autre porte en plein jour.

L'une de ces issues s'ouvrait sur la cour aux Ris, l'autre sur la cour des Fontaines, déjà dessinée en partie par la maison du financier Maret de l'Orléans, et le pavillon Réault. La première avait pour concubine une brave vieille, ancienne chanteuse de l'Opéra; la seconde était gardée par Le Bréant, ex-palefrenier de Monsieur. C'étaient de bonnes places. Le Bréant était, en outre, l'un des surveillants du jardin, où il avait une loge derrière le rond-point de Diane.

C'est la voix de Le Bréant que nous avons entendue au fond du corridor noir, quand le bossu entra par la cour des Fontaines. On attendait en effet le bossu; le régent était seul; le régent était soucieux. Le régent avait encore sa robe de chambre, bien que la fête fût commencée depuis longtemps. Ses cheveux, qu'il avait très beaux, étaient en papillotes, et il portait de ces gants préparés pour entretenir la blancheur des mains. Sa mère, dans ses Mémoires, dit que ce goût excessif pour le soin de sa personne lui venait de Monsieur. Monsieur, en effet jusqu'aux derniers jours de sa vie, fut autant et plus coquet qu'une femme.

Le régent avait dépassé sa quarante-cinquième année. On lui eût donné quelque peu davantage à cause de la fatigue extrême qu'il jetait comme un voile sur ses traits. Il était beau néanmoins; son visage avait de la noblesse et du charme; ses yeux, d'une douceur toute

féminine, peignaient la bonté poussée jusqu'à la faiblesse. Sa taille se voyait légèrement quand il ne représentait point. Ses lèvres et surtout ses joues avaient cette mollesse, cet affaissement qui est comme un héritage dans la maison d'Orléans.

La princesse palatine, sa mère, lui avait donné quelque chose de sa bonhomie allemande et de son esprit argot comptant; mais elle en avait gardé la meilleure part. Si l'on en croit ce que cette excellente femme dit d'elle-même dans ses souvenirs, chefs-d'œuvre de rondeur et d'originalité, elle n'avait eu garde de lui donner la beauté qu'elle n'avait point.

Sur certains tempéraments d'élite, la débâche laisse peu de traces. Il y a des hommes de fer; Philippe d'Orléans n'était point de ceux-là. Son visage et toute l'habitude de son corps disaient énergiquement quelle fatigue lui laissait l'orgie.

On pouvait pronostiquer déjà que cette vie, prédisée, usait ses dernières ressources et que la mort guettait là quelque part au fond d'un flacon de champagne.

Le bossu trouva au seuil du cabinet un seul valet de chambre qui l'introduisit.

— C'est vous qui m'avez écrit d'Espagne? demanda le régent qu'il toisa d'un coup d'œil.

— Non, monseigneur, répondit le bossu respectueusement.

— Et de Bruxelles?

— Non plus de Bruxelles.

— Et de Paris?

— Pas davantage.

Le régent lui jeta un second coup d'œil.

— Il m'étonnait que vous fussiez ce Lagardère, murmura-t-il.

Le bossu salua en souriant.

— Monsieur, dit le régent avec douceur et gravité, je n'ai point voulu faire allusion à ce que vous pensez. Je n'ai jamais vu ce Lagardère.

— Monseigneur, répartit le bossu, qui souriait toujours, on l'appelait le beau Lagardère quand il était chevalier-léger de votre royal oncle. Je n'ai jamais pu être beau ni chevalier-léger.

Il ne plaisait point au duc d'Orléans d'appuyer sur ce sujet.

— Comment vous nommez-vous? demanda-t-il.

— Maître Louis, monseigneur, dans ma maison. Au dehors, les gens comme moi n'ont d'autre nom que le sobriquet qu'on leur donne.

— Où demeurez-vous?

— Très loin.

— C'est un refus de me dire votre demeure?

— Oui, monseigneur.

Philippe d'Orléans releva sur lui son œil sévère, et prononça tout bas:

— J'ai une police, monsieur, elle passe pour être habile, je puis aisément savoir...

— Du moment que Votre Altesse Royale semble y tenir, interrompit le bossu, je fais taire mes répugnances. Je demeure en l'hôtel de M. le prince de Gonzague.

— A l'hôtel de Gonzague! répéta le régent étonné.

Le bossu salua et dit froidement:

— Les loyers y sont chers!

Le régent semblait réfléchir.

— Il y a longtemps, fit-il, bien longtemps que j'entendis parler pour la première fois de ce Lagardère. C'était autrefois un spadassin effronté.

— Il a fait de son mieux depuis lors pour expier ses folies.

— Que lui êtes-vous?

— Rien.

— Pourquoi n'est-il point venu lui-même?

— Parce qu'il m'avait sous la main.

— Si je voulais le voir, où le trouverais-je?

— Je ne puis répondre à cette question, monseigneur.

— Cependant...

— Vous avez une police, elle passe pour habile, essayez.

— Est-ce un défi, monsieur?

— C'est une menace, monseigneur.

Dans une heure d'ici, Henri de Lagardère peut-être à l'abri de vos recherches, et la démarche qu'il a faite pour l'acquisition de sa conscience, jamais il ne la renouvellera.

— Il l'a donc faite à contre-cœur, cette démarche? demanda Philippe d'Orléans.

— A contre-cœur, c'est le mot, répartit le bossu.

— Pourquoi?

— Parce que le bonheur entier de son existence est l'enjeu de cette partie, qu'il aurait pu ne point jouer.

— Et qui l'a forcé à jouer cette partie?

— Un serment.

— Fait à qui?

— A un homme qui allait mourir.

— Et cet homme s'appelait.

— Vous le savez bien, monseigneur, cet homme s'appelait Philippe de Lorraine, duc de Nevers.

Le régent laissa tomber sa tête sur sa poitrine.

— Voilà vingt ans de cela, murmura-t-il d'une voix véritablement altérée; je n'ai rien oublié, rien! Je l'aimais, mon pauvre Philippe, il m'aimait. Depuis qu'on me l'a tué, je ne sais pas si j'ai touché la main d'un ami sincère.

Le bossu le dévorait du regard. Une émotion puissante était sur ses traits. Un instant il ouvrit la bouche pour parler; mais il se contenta par un violent effort. Son visage redevenait impassible.

Philippe d'Orléans se redressa et dit avec lenteur:

— J'étais le proche parent de M. le duc de Nevers. Ma sœur a épousé son cousin. M. le duc de Lorraine. Comme prince et comme allié, je dois protection à sa veuve, qui, du reste, est la femme d'un de mes plus chers amis. Si sa fille existe, je promets qu'elle sera une riche héritière et qu'elle épousera un prince si elle veut. Quant au meurtre de mon pauvre Philippe, on dit que je n'ai qu'un vœu, c'est l'oubli de l'injure, et cela est vrai; la pensée de la vengeance naît et meurt en moi à la même minute; mais, moi aussi, je fis un serment quand on vint me dire: « Philippe est mort! » A l'heure qu'il est, je conduis l'Etat; punir l'assassin de Nevers ne sera plus vengeance, mais justice.

Le bossu s'inclina en silence. Philippe d'Orléans reprit:

SEUL LE QUINA-ABRIC

Permet de préparer soi-même à la minute, pour 1 fr. 25, un litre de VRAI VIN DE QUINA

conforme au CODEX

Fabrique à Lyon. — Pharmacie GAUDET, 31, rue de l'Hôtel-de-Ville, 31. — Envois.

Société Minière Transvaalienne

SOCIÉTÉ ANONYME BELGE

28, Rue des Douze-Apôtres, à BRUXELLES

50, Rue de Châteaudun, à PARIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Minière Transvaalienne sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire pour le Lundi 9 mai 1892, à 10 heures du matin, en l'étude de Me de Poncker, notaire, 30, place de Brouckère, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Dissolution de la Société;
Nomination des Liquidateurs;
Détermination de leurs pouvoirs.

Les procurations données pour l'Assemblée du 4 avril dernier sont valables pour celles du 9 mai.

Les Actionnaires qui n'auraient pas déposé leurs actions pour la dernière Assemblée peuvent le faire jusqu'au Jeudi 5 mai, à l'une des adresses suivantes:

A Bruxelles, au Siège social, rue des Douze-Apôtres, 28.

A Paris, au Siège administratif, rue de Châteaudun, 50.

A Lyon, chez MM. Jaillard et C^e, rue du Peyrat, 12.

A Londres, à la South-African Gold Trust and Agency Co Limited, Old Jewry, 8.

Etude de M^e A. JUVANON, huissier à Lyon, 15, place Bellecour.

VENTE JUDICIAIRE

Le 30 avril 1892, à onze heures du matin, rue de Bonnel, 48, vente d'objets saisis: rayonnage, comptoir, poêle, appareils à gaz, brouette.

JULES BONNARIC
DENTISTE
Rue Centrale, à Lyon

D^r DUCHARNE
3, Cours de la Liberté, 3
Maladies de la peau, des voies urinaires et contagieuses. — Electricité.
Traitement spécial des Ulcères.
Cabinet: de 9 à 11 h. et de 1 h. 1/2 à 4 h.

VILLA MÉDICALE ET DE CONVALESCENCE
à MEYZIEU (Isère), près LYON

Recommandée pour le traitement des **MALADIES NERVEUSES**
PARALYSIES DIVERSES, AFFECTIONS CHRONIQUES, ETC.
Hydrothérapie, Electrothérapie, Lactothérapie
S'adresser: 14, Rue de la Barre, LYON
Lundi, mercredi et samedi, 3 à 5 heures.

GROISSANCE DES ENFANTS, GROSSESSE, ANÉMIE, PHTHISIE
MALADIES DES OS, SURMENAGE, etc.
SOLUTION JACQUEMAIRE
au Bi-Phosphate de Chaux gazeux
Préparation perfectionnée — La plus assimilable — La seule inaltérable
Dose: LITRE: 2 FR. — LITRE: 3 FR.
Exp^{er} sur le Pouchon indicatif en porcelaine et le Plomb de garantie.
DANS TOUTES LES PHARMACIES — GROISSURE GRATIS SUR DEMANDE
Pharmacie JACQUEMAIRE, à VILLFRANQUE (Rhône)

Si vous avez un repas. Adressez-vous directement au **Dépôt général du poisson du lac Léman**, 46, rue du Rhône, à Genève. Vous recevrez en grande vitesse votre poisson frais et bon marché.

LYON-HORTICOLE
CHRONIQUE DES JARDINS
(10^e Année)

Revue horticole bi-mensuelle illustrée, des travaux de JARDINAGE de la Région

ABONNEMENTS: 1 an, 8 francs; 6 mois, 5 francs

Le **LYON-HORTICOLE** paraît par fascicule de 16 à 24 pages, grand in-8, le 15 et le 30 du mois et forme, à la fin de l'année, un fort volume de plus de 400 pages, illustré de nombreuses gravures.

Il est rédigé par des horticulteurs praticiens et des amateurs d'horticulture qui traitent:

Des Fleurs, des Fruits, des Arbres, de la Vigne, des Plantes utiles ou d'ornement, des Légumes, etc.

On s'abonne à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, Lyon, et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Mâcon, Dijon et Valence, où les annonces sont reçues.

VIENT DE PARAÎTRE
LE
Cicérone de Lyon
(7^e EDITION)

Contenant: la nomenclature des rues avec leurs tenants et aboutissants, les arrondissements et les justices de paix dont elles dépendent. Le service de tramways et cars-Ripert, bateaux et omnibus desservant les environs de Lyon.

Prix: 10 Centimes

EN VENTE
A L'AGENCE FOURNIER
LYON, 14, Rue Confort, 14, LYON

Théâtre des Célestins

TOUS LES SOIRS A 8 HEURES
et Dimanches et Fêtes en Matinée à 1 heure 1/2

LE VOYAGE DE SUZETTE

Opérette-Féerie en 5 actes et 11 tableaux, paroles de MM. CHIVOT et DURU
musique de M. Léon VASSEUR

DÉCORATIONS NOUVELLES
de M. LE GOFF

3 GRANDS BALLETS
Réglés par Mlle Rita Paparello,
Première danseuse

Orchestre sous la direction de M. Eugène ARNAUD

Mlle JEANNE BRÉAN
1^{re} chanteuse d'opéra des Folies-Dramatiques

Mlle FRANZI M. MONTAUBRY
des Bouffes-Parisiens des Nouveautés

VIENT DE PARAÎTRE
Une Nouvelle Édition du
WAGON
INDICATEUR DES CHEMINS DE FER
CONTENANT LE
Nouveau Tarif
des Billets simples et aller et retour
et tous les changements survenus depuis le 15 Avril

EN VENTE
Agence FOURNIER, 14, rue Confort, Lyon
Et dans ses Succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Mâcon, Dijon et Valence.

PRIX: 30 CENTIMES
Franco par la poste: 35 centimes

BON AVIS A LIRE

Ne laissez pas manger les vieux vêtements d'homme par les mites. C. Louyrette, rue Mazenod, 40, Lyon, achète les cardes, vestons, pantalons, gilets, habits noirs et chaussures, etc. — Prendre l'adresse, il suffit de lui adresser une lettre ou carte postale, car il n'achète qu'à domicile.

ECZÉMAS, DARTES

boutons, plaies, démangeaisons, varices, guérison certaine par la Pommade du Dr DAVALON; le pot, 1,50 p. poste, Dépôt Lyon, pharm. BUNOZ, place Meissonnier, ex-pl. St-Pierre, et toutes phs.

DISTRIBUTION D'IMPRIMÉS
Impression d'affiches
Circulaires, Prospectus
S'adresser: Agence Fournier, rue Confort, 14.

ÉLECTIONS MUNICIPALES

Affichage et Distribution

ADRESSES DES ÉLECTEURS
SUR ENVELOPPES ET SUR BANDES

Distributeurs spéciaux pour Bulletins de Vote

AGENCE V^{OR} FOURNIER
(AGENCE LYONNAISE DE PUBLICITÉ)

LYON, 14, Rue Confort, 14, LYON

BOURSE DE LYON

Du 28 Avril 1892

FONDS		D'ÉTAT	
3 % Français	96 85	Crédit Lyonnais	761
An porteur	..	Mobilier Espagnol	..
Amortissable	..	B. Pays basque	..
11 1/2 1888	105 65	Hank. Esc. Paris	..
Italie 5 0/0	83 30	Banque ottomane	557
Espagne 4 0/0	85 10	Chem. de Portugal	..
Roumanie 4 0/0	93 35	Société lyonnaise	1470
Autriche 4 0/0	70 75	Paris-Lyon-Médit.	1700
Russe 5 0/0 62	..	Andalous	..
.. 0/0 67	..	Chemins Autrich.	615
.. 5 0/0 78	68 07	Méditerranée-Porcel.	..
.. 5 0/0 80	91 20	Méridional	610
.. 4 0/0 90	..	Lorient-V. Nantes	207
.. 4 0/0 90	..	Moulaux	200
D. C. Ottom. s. D.	19 90	Nord de l'Espagne	148
Dettes égypt. an.	49 94	Portugais	..
.. Obligat. pers.	435 50	Saragosse	162
Portugais	26 ..	Sardaigne	32
Aut. 1/2 0/0 1879	..	Paris fondat.	..
Crédit foncier	..	Canal inter.	..
Crédit mobilier	..	Société f. lyonn.	321
OBLIGATIONS			
Ville de Lyon	100 50	Lyon-Fourvière	..
V. de Paris 1860	..	Ouest-Lyonnais	..
.. 1865	..	S. fonce. lyonn.	..
.. 1869	..	Andalous 3 0/0	209
.. 1871	408 50	Autriche-Hongr. 1 ^{re}	..
.. 1873	527 50	Belle-Alla 3 0/0	130
.. 1875	48 08	Chem. de l'Est	430
.. 1886	..	Lombard autrich.	301
V. de Marseille 1877	..	.. nouv.	297
Fonc. 1877 3 0/0	399	Nord-Espagne 5	104
Fonc. 1878 3 0/0	475 75	Portugais 3 0/0	128
Fonc. 1879 3 0/0	485 ..	..	..
Fonc. 1880 3 0/0	..	Gaz de Lyon	101
Fonc. 1883 3 0/0	421	Forges de l'Esperme	..
.. 1885 3 0/0	473 50	Crenat.	..
Briellouin 4 0/0	..	Mines du Laizre	184
Fonc. S.-Est.	448 90	..	322
.. nouv.	..	Saint-Etienne	211
Paris-Lyon-Médit.	453 50	Creix-Rousse	..
.. 1866	447	O. Franco-va. Log.	380

BOURSE DE PARIS

Du 28 Avril 1892

DÉPÔTE GOUVERNEMENTALE			
COMPTANT	HAUSSE	BAISSE	
3 0/0	96 95	96 70	25
3 0/0 nouveau	96 90	96 85	05
3 0/0 amort. st.	97 60	97 62	02
4 1/2 1883	105 75	105 67	08
TELEGRAPHIQUE PRIVER			
CLOTURE	HAUSSE	BAISSE	
3 0/0	96 95	96 70	25
3 0/0 nouveau	96 90	96 85	05
3 0/0 amort. st.	97 60	97 62	02
4 1/2 1883	105 75	105 67	08
COURS DES VALEURS EN BANQUE			
HAUSSE	BAISSE		
3 0/0	96 95	96 70	25
3 0/0 nouveau	96 90	96 85	05
3 0/0 amort. st.	97 60	97 62	02
4 1/2 1883	105 75	105 67	08

APRÈS BOURSE

Du 28 Avril

BOURSES ÉTRANGÈRES	
BOURSE	COURS
Consol. angl.	96 37
Russie 80	96 37
Italie	96 37
Extérieure	96 37
Hongrois	96 37
Russie 1891	96 37
consolidé	96 37
Orient	96 37
Portugais	96 37
Turc	96 37
Egypte unifiée	96 37
Daira	96 37
Banque ottom.	96 37
Suez	96 37
Rio	96 37
De Beers	96 37

BALLETS PESÉS

Du 28 Avril

BALLETS PESÉS	
BOURSE	COURS
3 0/0	96 37
3 0/0 nouveau	96 37
3 0/0 amort. st.	96 37
4 1/2 1883	96 37

COURS COMMERCIAUX DU MARCHÉ DE PARIS

Du 28 Avril (2 h. soir)

COURS COMMERCIAUX DU MARCHÉ DE PARIS	
BOURSE	COURS
3 0/0	96 37
3 0/0 nouveau	96 37
3 0/0 amort. st.	96 37
4 1/2 1883	96 37

Taux de change

Du 28 Avril